

## **Le rôle des commissions**

Les commissions en place sont des émanations du Conseil Municipal.

Elles aident celui-ci à traiter les dossiers qui sont de sa responsabilité en les préparant lors de réunions de travail.

Elles lui proposent des orientations qui seront votées le cas échéant lors des réunions du Conseil Municipal.

### **Les commissions proposent, le Conseil Municipal décide.**

#### **Commission Communal d'Aménagement Foncier :**

Cette commission est chargée d'analyser les besoins en termes d'aménagement foncier. Par exemple, elle propose au Conseil Municipal l'aménagement de chemins ruraux, leur entretien éventuel...

Dans le cadre du projet de construction de la ligne LGV, la commission communale est relayée par une commission intercommunale et interdépartementale d'aménagement foncier. Celle-ci regroupe les communes de Verlans, Tavey, Laire et Aibre ; elle assure le suivi du remembrement qui entre maintenant dans sa phase de finalisation.

Elle est présidée par le Maire.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

#### **Commission Communale des Impôts Directs :**

Cette commission analyse une fois par an la valeur locative des propriétés bâties et non bâties. Cette valeur locative sert de base au calcul des trois taxes principales (taxe d'habitation, taxe foncier non bâti, taxe foncier bâti).

#### **Commission « ouverture des plis » :**

Cette commission se réunit lors de l'ouverture des plis contenant les offres des entreprises ayant répondu à un appel d'offre émis par la Commune. Bien que non obligatoire au dessous du seuil de 206 000 € elle est néanmoins sollicitée pour appels d'offre à partir de 4 000 €

Elle est présidée par le Maire.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

### **Commission " La Cure " :**

Cette commission gère le patrimoine locatif communal, en l'occurrence l'ancienne Cure rénovée en 2006 qui se compose de 4 appartements.

### **Commission C.C.A.S. :**

Centre Communal d'Action Sociale: cette commission à pour vocation de traiter les éventuels problèmes ayant un caractère social au sein de la commune. Plus particulièrement elle apporte un soutien aux anciens, ne serait-ce que par la distribution d'un colis à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette commission dispose d'un budget propre.

Elle est présidée par le Maire.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

### **Commission budget :**

Cette commission prépare les différents budgets de la commune (budget communal de fonctionnement, budget communal d'investissement, budget de fonctionnement d'assainissement, budget d'investissement d'assainissement) elle propose au Conseil Municipal une orientation budgétaire qui fait l'objet d'un vote en séance.

Elle est présidée par le Maire.

Elle se réunit 2 fois dans l'année, une première fois pour l'analyse du budget et une seconde fois pour le suivi de la réalisation par rapport au prévisionnel.

### **Commission des travaux :**

Cette commission est chargée de mener les études préalables aux différents projets d'aménagements. Elle propose des réponses adaptées aux projets en question, les décisions revenant au conseil. Elle se charge également du suivi des travaux éventuels et assure le contact avec les entreprises intervenantes.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

### **Commission des fêtes :**

Cette commission organise les manifestations officielles et assure le relais entre le Conseil Municipal et les associations du village, notamment le comité des fêtes.

Elle est présidée par délégation par le Premier Adjoint. Elle est composée de 3 membres issus du Conseil Municipal et 2 membres hors conseil.

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

### **Commission forêt :**

Cette commission aide le Conseil Municipal à gérer le patrimoine forestier de la commune en partenariat avec l'office national des forêts (O.N.F).

Elle se réunit chaque fois que nécessaire.

### **Commission P.L.U. :**

Cette commission a pour vocation de finaliser le Plan Local d'Urbanisme. Le P.L.U. définit les règles d'urbanisme pour l'ensemble du territoire de la commune (zone constructible, règles de construction...).